



### Sommaire

Le réseau Natura 2000

Le site de la ZPS Beauce et Vallée de la Conie

Présentation de la ZPS  
ZPS et ZSC  
Les outils de gestion

L'Oedicnème criard

Brèves

Note

### Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels reconnus pour leur richesse écologique et leur rareté. L'objectif de ce réseau est de préserver et gérer des espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats. La gestion des sites prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles ce qui fait de ce réseau un outil de protection de la nature mais aussi un levier essentiel de développement local et de valorisation du patrimoine naturel.

Pour atteindre ces objectifs, l'Union Européenne a mis en place deux directives. La première, **directive « Oiseaux »**, propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées. Cette directive s'applique sur les sites classés en tant que **ZPS** (Zone de Protection Spéciale). La seconde est la **directive « Habitats faune flore »**, elle vise à protéger les espèces et habitats présentant un intérêt communautaire. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales. Elle s'applique sur les sites classés en **ZSC** (Zone de Protection Spéciale).

Lancé en 1992, Natura 2000 s'étend sur 20 % du continent et sur 12,4% du territoire français soit 6,8 millions d'ha.



# Zone de Protection Spéciale Beauce et Vallée de la Conie

## Présentation de la ZPS

La ZPS Beauce et Vallée de la Conie est principalement située sur les pays de Beauce et Dunois au sud-est du département d'Eure-et-Loir (4% de sa superficie se trouve sur la partie nord-ouest du Loiret). Elle s'étend sur 62 communes ce qui représente une zone de 71 753 ha.

La ZPS Beauce et Vallée de la Conie est composée à 80% de terres arables sur lesquelles sont présentes de nombreuses espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine classées dans l'annexe 1\* de la directive « Oiseaux » (Alouette calandrelle, Oedicnème criard, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Faucon pèlerin). La vallée de la Conie accueille des milieux plus variés et plus rares comme les zones humides, les prairies, les bois et forêts et les pelouses sèches ou landes. On peut alors y observer d'autres espèces de l'annexe 1 comme le Busard des roseaux, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pluvier doré, la Bondrée apivore et le Pic noir.

**\*Espèces de l'annexe I :** espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.



Pluvier doré



Busard cendré

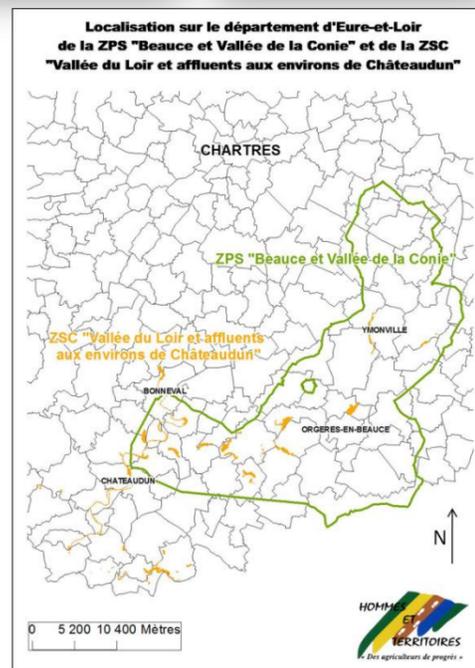


Vanneau huppé

## ZPS et ZSC

Au sein du territoire de la ZPS se trouve en partie un deuxième site Natura 2000 : la ZSC Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun. Celle-ci est répartie en 36 zones bien délimitées représentant une surface totale de 1 310 ha. Cette zone est reconnue pour la diversité d'habitats et d'espèces remarquables qu'elle contient (habitats aquatiques et marécageux, pelouses calcaires sèches avec présence de nombreuses espèces d'orchidées, forêts alluviales et grottes à chauves-souris).

Ces deux sites sont animés par l'association Hommes et Territoires.



## Les outils de gestion Natura 2000

La France a opté pour une démarche volontaire et contractuelle afin de permettre une implication réelle et effective des citoyens dans la gestion des sites Natura 2000. Il existe aujourd'hui 3 types d'outils de gestion pour lesquels la durée d'engagement est de 5 ans : les MAEt, la charte et les contrats.

Pour ces 3 outils de gestion, l'association Hommes et Territoires est en charge de l'animation, de la réalisation des diagnostics, du conseil et du montage des dossiers. Les contrôles sont réalisés par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) pour MAEt et contrats, et par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour la charte.

### Les MAEt

Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un engagement volontaire des exploitants agricoles. Ceux-ci doivent respecter un cahier des charges propre à chaque MAEt et perçoivent en contrepartie une compensation financière.

#### ► Bilan MAEt

L'association Hommes et Territoires anime depuis 2008-2009 les MAEt sur la ZPS et les demandes de contractualisation ne cessent d'augmenter.

La mesure phare de la zone est sans conteste : « Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique » :

- 66 contrats signés soit 219 ha,
- Rémunération de 570€/ha/an,
- Couvert composé de légumineuses (>50%) et de graminées.



Mise en place d'une bande enherbée à proximité d'une haie



Héron pourpré

### Les contrats Natura 2000

Il s'agit d'un engagement pour les propriétaires ou ayants droit de parcelles non agricoles et forestières incluses dans le site. Comme les MAEt, les contrats sont financés par l'Europe et l'Etat et couvrent jusqu'à 100% de la dépense engagée. L'adhérent bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

#### ► Contrats : stratégie pour 2012

A ce jour, aucun contrat de ce type n'a été engagé. La principale raison est la méconnaissance de l'existence de ce dispositif et de ses avantages.

En 2012, Hommes et Territoires prévoit de cibler les zones les plus intéressantes en biodiversité et de contacter les propriétaires pour leur présenter de dispositif.

### La charte Natura 2000

L'objectif de la charte est de préserver le site par des pratiques favorables qui n'entraînent pas de surcoût pour le signataire et qui sont très peu contraignantes.

Tous les propriétaires ou ayants droit peuvent être adhérents à condition que la ou les parcelles soient situées sur la ZPS. L'adhésion donne alors droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

La signature de la charte est compatible avec la signature d'un contrat Natura 2000 et l'accès aux aides agricoles de Mesures Agri-Environnement territorialisées.



Entretien d'une pelouse calcaicole

## L'Oedicnème criard



- **Description :** l'Oedicnème criard possède un plumage brun clair strié de noir. Ce limicole terrestre mesure entre 40 et 45 cm pour une envergure de 80 cm. Il possède de longues pattes jaunes et une grosse tête ronde avec de grands yeux à iris jaune. Son bec est robuste, jaune à la base et noir à son extrémité.
- **Habitat :** Egalement appelé communément « courlis de terre », l'Oedicnème affectionne tout particulièrement les milieux chauds et secs. On le retrouvera donc sur les terrains caillouteux ensoleillés, les pelouses calcicoles, les prairies sèches et les cultures basses. Les jachères ou les cultures tardives sont également très accueillantes. Ses populations souffrent de l'intensification de l'agriculture et plus particulièrement des traitements phytosanitaires, de l'irrigation et du dérangement par les machines agricoles.
- **Comportement :** Adeptes du camouflage grâce à son plumage, il est difficilement repérable sur les milieux qu'il fréquente. En cas de danger, il reste figé ou prend la fuite en courant le corps et la tête à l'horizontale. Nos populations sont migratrices et se rendent en Espagne ou en Afrique du Nord.
- **Nidification :** Le nid est une petite cuvette au sol, située en terrain dégagé afin de pouvoir repérer les prédateurs. Le mâle et la femelle élèvent les 2 jeunes, indépendants au bout de six semaines environ.
- **Alimentation :** L'Oedicnème criard se nourrit d'insectes terrestres et de leurs larves. Il capture aussi limaces, escargots, grenouilles, petits lézards, souris, campagnols et œufs. Il s'alimente plutôt du crépuscule à l'aube.

### ► MAEt en faveur de L'Oedicnème criard

La MAEt « Création d'un couvert ras et peu dense, type Oedicnème » vise à favoriser l'accueil de L'Oedicnème criard et de l'Alouette calandrelle.

Le couvert à implanter doit être ras et peu couvrant afin de favoriser la nidification. Il est composé de fétuque ovine (5 kg/ha) et de trèfle blanc nain (2 à 3 kg/ha). L'entretien doit être réalisé par fauche ou broyage. L'indemnité s'élève à 570 €/ha/an.

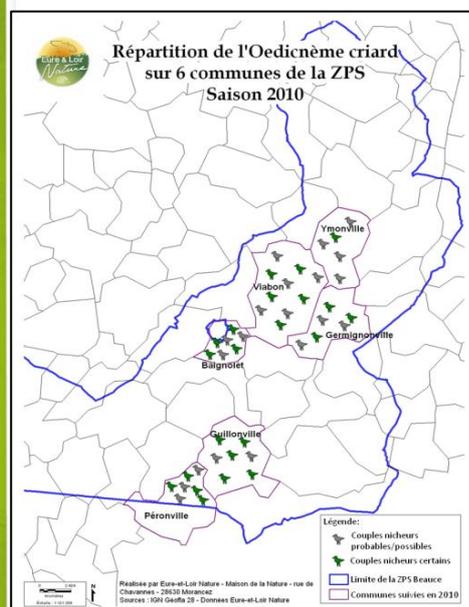
## Brèves

### ► Suivis Oedicnème criard

Secteur : Communes d'Ymonville, Viabon, Baignolet, Péronville, Guillonville et Germignonville.

Méthode visuelle sur labours et cultures rases entre le 1er et le 15 mai.

Les 8 sorties réalisées du 06 mai au 03 juin 2010 par l'association Eure-et-Loir Nature ont permis d'identifier sur le secteur défini 22 couples certains et 20 couples probables/possibles. La carte ci-dessous donne la répartition par commune des couples identifiés.



## Note

Alexandre Soudieux est le nouvel animateur de la ZPS, il remplace Cédric Gauthier.

## Contacts

ASSOCIATION  
HOMMES ET TERRITOIRES

Maison de l'agriculture  
10, rue Dieudonné Costes  
28000 Chartres

Tél. : 02 37 24 46 06  
Fax : 02 37 24 45 90

Sites Internet :

<http://www.hommes-et-territoires.asso.fr>  
<http://plaines-et-vallees-28.n2000.fr>

E-mail :

[a.soudieux@hommes-et-territoires.asso.fr](mailto:a.soudieux@hommes-et-territoires.asso.fr)